

Vendredi 11 juin 2021

Cinq jardins partagés rouennais retenus dans le cadre du Plan de relance

Le Plan de relance mis en place par le Gouvernement prévoit d'octroyer 17 millions d'euros du volet « agriculture » au soutien de jardins partagés et collectifs, dont 320 000 euros attribués au département de la Seine-Maritime. Un appel à projets a donc été lancé auprès des associations, des collectivités territoriales (et leurs groupements) ainsi qu'auprès des bailleurs sociaux le 1^{er} mars dernier. Dans ce cadre, cinq projets rouennais ont été retenus sur 23 dossiers retenus en Seine-Maritime : l'Association de Protection du Site Naturel de Repainville, jardin partagé de l'Astéroïde, Bien vivre et vieillir à la Grand-Mare, les Jardins familiaux Lombardie et Mille et une saveurs

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie, Jean-Michel BÉRÉGOVOY, Adjoint en charge notamment de la Ville résiliente, de l'environnement et de la transition énergétique et Françoise LESCONNÉ, Conseillère municipale déléguée à la nature en ville : *« Rouen compte 17 jardins partagés, et bientôt 21, avec 4 nouveaux projets : jardin partagé de la Grand'Mare (association BVGM), jardin partagé de la place Cerné (association Idéalia), jardinières partagées du Quai du Pré aux loups (association Péniches en Seine) et jardin partagé rue des Augustins (La Fée Torchette). Ce dynamisme rouennais, qui s'inscrit dans le plan de renaturation 'Rouen Naturellement', est aujourd'hui reconnu par l'Etat qui retient cinq jardins partagés dans le cadre du plan de relance. La Ville poursuivra son accompagnement des associations et des porteurs de projet pour développer le jardinage urbain. »*

Espaces collectifs conçus et entretenus par des associations d'habitants d'un quartier, les jardins partagés, contribuent, au travers de la pratique du jardinage et de la convivialité, à tisser de nouvelles formes de solidarité : mixité sociale, rencontre entre générations, ouverture aux handicaps, liens culturels... Basés sur le respect de l'environnement, ils mettent en œuvre au quotidien les principes de développement durable et participent activement à l'embellissement du cadre de vie. Le partenariat entre les associations et la ville se concrétise par la signature de la charte du jardinage urbain qui a trois principes : création de lien social - préservation de l'environnement- embellissement du cadre de vie.

Plus d'informations sur les jardins partagés à Rouen : <https://rouen.fr/jardinage-urbain>